

# Règlement particulier de la Petite Boucle éco-responsable en équipe de Saint-Maur le Samedi 14 & Dimanche 15 Octobre 2023

Ce règlement complète le règlement général des compétitions.

## Article 1 - Autorisation

Le tournoi est autorisé sous le numéro en cours d'obtention

## Article 2 - Juges arbitres

M. HERBERT Sébastien en est le juge arbitre, M DERNIAUX Jean-Claude est juge-arbitre adjoint. Leurs décisions sont sans appel.

## Article 3 - Conditions de participation

3.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad (en particulier sur la gestion des forfaits et cartons) et du règlement ci-après.

3.2 C'est une compétition de type standard.

Les inscriptions sont prises sans restriction de classement par ordre d'arrivée par tableau, à réception du règlement.

3.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition au 29 septembre 2023 (date du tirage au sort) pour pouvoir participer à la compétition.

## Article 4 - Date et lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera les 14 et 15 octobre 2023 au gymnase Gilbert Noël (6 avenue Pierre Sépard, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire) sur 10 terrains.

## Article 5 - Classements et catégories

5.1 Le tournoi est ouvert aux licenciés dans les séries **N, R, D, P**. Ce tournoi est un tournoi national ouvert à toutes les catégories pouvant jouer sur un tournoi sénior, de Minimes à vétérans

5.2 Les tableaux seront composés par lots entre 5 et 7 séries

## Article 6 - Calendrier des formalités

14 septembre 2023	Date limite d'inscription Prise en compte des classements
Semaine du 14 septembre 2023	Confirmation des équipes retenues
29 septembre 2023	Tirage au sort (les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH) Confection du Calendrier
7 octobre 2023	Envoie des convocations avec demande d'une première composition d'équipe pour la première rencontre
14 et 15 octobre 2023	Tournoi

## Article 7 - Inscriptions

7.1 Les frais d'inscription sont fixés à 21€ par joueur, dont 2€ reversés à la FFBaD et 1€ reversé à Solibad.

7.2 Libre surclassement.

7.3 C'est une compétition de type standard.

Les inscriptions sont prises sans restriction de classement par ordre d'arrivée par tableau, à réception du règlement par virement (RIB sur demande) ou par chèque à l'ordre de la "VGA STELLA BADMINTON", adressé à Marie-Christine LEMOINE 6 rue des ormes 94490 Ormesson.

7.4 Les inscriptions se feront uniquement par courriel (envoi de la feuille d'inscription à : [petiteboucle.stmaur@gmail.com](mailto:petiteboucle.stmaur@gmail.com)).

7.5 Il n'est possible d'inscrire qu'une seule équipe par tableau par club sauf s'il reste de la place.

7.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et **n'acceptera pas les contraintes d'horaires**.

7.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées seront supportées par tous les joueurs de l'équipe en cause.

7.8 Tout joueur s'inscrivant au tournoi de la petite boucle éco-responsable en équipe de Saint-Maur s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date et ne pas être sous le coup d'une suspension.

7.9 Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel pour être prise en compte.

## Article 8 - Equipes

8.1 Les équipes doivent être composées d'au moins 2 femmes et 3 hommes, et de 8 personnes au maximum. Nous ne prendrons pas d'inscription sous X.

8.2 Les joueurs d'une même équipe peuvent appartenir à des clubs différents et être de classements différents.

8.3 Chaque équipe désigne un (ou une) capitaine qui la représente auprès des autres équipes et qui est le(la) seul-e interlocuteur-riche autorisé à déposer une réclamation à la table de marque ou auprès du Juge Arbitre.

8.4 Chaque équipe doit être identifiable par un nom.

8.5 Le nombre d'équipes est limité à 35, il dépend des possibilités offertes à l'organisation de la compétition suite au dépouillement des fiches d'inscription reçues (confection des tableaux, enchaînement des matchs).

## Article 9 - Tableaux

9.1 Le tournoi par équipe de Saint Maur est un tournoi par équipes (nom du tournoi explicite).

9.2 Afin de constituer les tableaux, les équipes engagées sont classées de la première à la dernière, dans l'ordre décroissant de leur série de classement (N1, N2, N3, etc) basé sur les meilleurs classements des 3 meilleurs hommes et 2 meilleurs femmes de l'équipe. En cas d'égalité, le meilleur CCPH dans le classement mixte sera pris en compte pour départager les équipes.

Elles sont ensuite réparties en 7 tableaux maximum (Tableau 1, Tableau 2, ..... , Tableau 7).

9.3 Les tableaux seront constitués prioritairement en poules de 5 équipes. L'organisation se laisse le choix de modifier cette règle suivant la confection des tableaux.

## Article 10 - Volants

10.1 Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable et doivent être homologués.

10.2 En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels du présent tournoi, en vente sur place, devront être utilisés (**Yonex AS20**).

## Article 11 - Rencontres

11.1 La compétition se déroulera en poule unique de 4 à 6 équipes.

11.2 Chaque rencontre entre deux équipes se déroule en 5 matchs: 1 SH, 1 SD, 1 DD, 1 DH et 1 DX (ordre non défini).

11.3 Les joueurs et les joueuses d'une même équipe peuvent jouer dans 2 matchs au plus à chaque rencontre et dans 8 matchs au plus au cours d'une journée.

11.4 Un joueur ou une joueuse n'est pas obligé(e) de jouer toutes les rencontres.

## Article 12 -

12.1 Après le tirage au sort un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non participation. En cas d'absence de courrier et de courriel, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.

12.2 Après le tirage au sort, les équipes ne pourront être complétées. Seuls les joueurs forfaits seront remplacés.

## Article 13 -

13.1 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

13.2 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des deux équipes.

13.3 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

## Article 14 - Déroulement du tournoi

14.1 Chaque joueur doit impérativement se faire pointer dès son arrivée sur le site. Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents. Toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur.

14.2 Chaque capitaine doit signer la fiche de déclaration de présence de son équipe.

14.3 Une tenue de sport conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée.

14.4 Toute équipe est convoquée une heure avant le début de son premier match.

14.5 Pour chaque rencontre, deux feuilles de matchs sont fournies, chacun des deux capitaines, munis de l'une des deux feuilles, doit remplir la partie de la feuille de matchs concernant son équipe. Afin de ne pas perdre de temps, les feuilles de matchs de la rencontre suivante doivent être transmises 1 heure avant le début de chaque rencontre.

14.6 Dans les rencontres en poules, les 5 matchs sont joués même si le résultat est acquis après 3 ou 4 matchs si l'échéancier le permet. Les joueurs disposent de 3 minutes pour se préparer entre l'appel par leur capitaine et le début de leur match.

14.7 Toute équipe retardant volontairement une rencontre peut être sanctionnée voire déclarée forfait par le Juge Arbitre ou son adjoint. (Temps trop important entre deux matchs par exemple)

14.8 Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir, via son capitaine, la table de marque et le Juge Arbitre sous peine de disqualification.

14.9 Tous les litiges et toutes les situations non couvertes par le présent règlement, sont traités par le Juge Arbitre dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.

## Article 15 - En jeux

15.1 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

15.2 Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus.

15.3 Les joueurs disposeront de 5 minutes dès lors qu'ils seront présents sur le terrain. Ils devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.

15.4 Passé un délai de 5 minutes, le juge arbitre est en droit de déclarer "FORFAIT" tout joueur non présent sur le terrain.

15.5 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

15.6 Une rencontre dure 3h en moyenne.

## Article 16 - Barèmes

### 16.1 Points par match :

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné: 3 point
- Match perdu: 1 point
- Match forfait: 0 point

### 16.2 Points par rencontre :

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire + 1 point
- Défaite 0 point

Les cas particuliers dans l'évaluation sont traités par le Juge Arbitre.

## Article 17 - Forfait

17.1 Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort doit justifier cette déclaration par l'envoi à la ligue du Formulaire de la Ligue ILE DE FRANCE à cette même ligue et également à l'organisateur pour être remboursé de ses frais d'inscription.

17.2 En cas de plusieurs « forfaits » dans une même équipe, après le tirage au sort et avant la compétition, le capitaine doit, dans la mesure du possible, trouver des remplaçants pour que son équipe ait le minimum de joueurs requis (2 femmes et 3 hommes). Si cela n'est pas possible, l'organisation peut tenter de trouver elle-même des remplaçants.

17.3 Si aucun remplacement n'est possible, le capitaine peut déclarer l'ensemble de son équipe forfait, à condition que ce choix soit signalé à l'organisation par mail au plus tard le 28 septembre 2023. Passé ce délai, et sauf avis contraire du Juge Arbitre, l'équipe, même incomplète, mais composée d'au moins un homme et une

femme, doit obligatoirement participer au tournoi sous peine de voir les joueurs ne disposant pas d'un justificatif considérés comme « forfait volontaire ». Si un ou des remplacement(s) modifient sensiblement la valeur de l'équipe ou si une déclaration de forfait entraîne un déséquilibre dans les tableaux, l'organisation se réserve le droit de modifier ces derniers.

17.4 Au cours de la compétition, un « forfait involontaire » amènera le capitaine à définir la composition de son équipe de façon à ce qu'elle puisse disputer le maximum de matchs.

Les matchs non joués par une équipe pour cause de forfait sont considérés comme gagnés par l'équipe adverse.

17.5 Seul le Juge Arbitre peut statuer sur le caractère volontaire ou involontaire du forfait. Il peut, le cas échéant, refuser une demande de nouvelle composition d'équipe.

17.6 Aucun remboursement des droits d'inscription n'est effectué après le tirage au sort (y compris en cas d'équipe déclarée forfait) si le forfait n'est pas justifié pour chaque joueur considéré.

## Article 18

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de la compétition.

## Article 19 - Droit à l'image

Tout.e joueur.se participant au tournoi s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises lors de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi. Dans le cas contraire, il notifiera par écrit son refus le jour du tournoi auprès du comité d'organisation.

Les photos prises par le club durant le tournoi pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et sur les diffusions de la mairie.

## Article 20 - Adoption du règlement

**Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**